

Réunion de conseil du 17 juillet 2025 à 20h30

Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 juillet à vingt heures trentre, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de François AUDOUX, Maire

Date de convocation : le 10 juillet 2025

Présents : AUDOUX François, BARREAU Eliane, BRISEPIERRE Jérôme, CHEVAIS Claudine, DEGORCE Carine, DEVERGE Christian, HUVELIN Damien, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques.

Excusés : François FOUSSIER, Angela STEPHENS, REMAUD Emmanuel

Désignation de la secrétaire de séance : Eliane BARREAU

- **Ordre du jour complémentaire**

- Proposition vente terrain Rigollet (BO422-387-421-419 ; 2500m² -3500€)
- Location logements : Proposition loyer
- Demande de subvention Les Jaumes
- Fonds de concours fonctionnement CCCP 2025

L'ordre du jour complémentaire est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **D2025/083 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération n° 20 du 17 septembre 2020 désignant les membres de la Commission d'Évaluation des Charges et Ressources Transférées pour le mandat 2020-2026,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 7 février 2023 modifiant le mode de désignation des représentants des communes au sein de la CLECT,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 10 juin 2025, ci-annexé,

Considérant l'approbation du rapport de CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 10 juin 2025,

Considérant que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation dans un délai de trois mois par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport de la CLECT figurant en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- PREND ACTE du rapport quinquennal des attributions de compensation qui sera soumis pour approbation aux membres du conseil communautaire lors d'une prochaine séance,
- APPROUVE le rapport de la CLECT présenté.

• **D2025/084 - Décision modificative Budget 13901 Chauffage**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à une erreur de flux le 1068 (autres réserves) lors de l'affectation au budget 2025 est erroné : il aurait dû être de 4 187.87€ (seulement 1 255.07€ inscrits au BP 2025)

Il convient donc de prendre la décision modificative sur le Budget 2025 comme suit :

1068 - Excédent d'investissement reporté	+ 2932.80€
2315 – Installation, matériel et outillages techniques	+ 2932.80€

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025/085 - Aliénation de chemins ruraux**

Monsieur le Maire présente les demandes d'aliénation reçues. Les plans des chemins concernés seront joints à la présente délibération.

- **M. GAULTIER Jean-Georges** : *Pour avec réserve*
- **M. SEINE Jean-Michel** : *Pour*
- **M. NOIRAULT Guy** : *Pour*
- **M. HUVELIN Louis-Marie** : *Damien HUVELIN n'a pas voté pour cette demande et est sorti de la salle donc 8 pour 0 contre et 0 abstention)*
- **M. DE LA BOUILLERIE** : *Pour*

Une enquête publique sera organisée.

Les frais de géomètres et de notaires ne seront pas à la charge de la Commune.

La Commune acceptera ces aliénations à la condition que cela ne lui occasionne pas de dépense et que les propriétaires valident les devis présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces propositions.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025/086 - Choix des tables de la salle du conseil municipal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents devis pour l'acquisition d'un ensemble de tables pour la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'opter pour le devis de l'entreprise MANUTAN collectivités : un ensemble de tables pour 24 personnes, couleur Merisier.

Prix : 3 364€12 HT soit 4 036€94 TTC

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025/087 - Demande subvention Activ 3 - Aménagement mobilier de la salle du conseil municipal**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide du département au titre d'ACTIV 3 pour l'aménagement mobilier de la salle du conseil municipal.

- Dépenses : 3 364€12 HT
- ACTIV3 sollicité (80%) : 2 691€30

- Autofinancement (20%) : 672€82

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le maire à solliciter l'aide du département.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/088 - Mise à jour des tarifs cantine et garderie à compter du 1^{er} septembre 2025**

Monsieur le Maire présente une étude tarifaire avec plusieurs scénarios à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose une revalorisation de 2% et valide les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

TARIFS CANTINE	
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarifs repas 2025-2026</i>
0 à 700	3€63
701 à 1100	3€71
≥ 1101	3€78
Repas adulte	6€43

TARIFS GARDERIE	
<i>Prix unité garderie 2025-2026</i>	0€65
<i>A compter du 1^{er} septembre 2025, le tarif de dépassement d'horaires non motivés et répétés de la garderie : 4€00 par ¼ d'heure</i>	

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/089 - Cotisation SACEM 2025**

Monsieur le Maire présente la proposition forfait de la SACEM et propose 5 dates d'évènements :

- Foire de Printemps, organisation confiée au comité des fêtes, en avril
- Kermesse de l'école, organisation confiée à l'APE en juin
- 14 juillet, organisation confiée au Plan d'eau
- Fêtes des associations, organisation confiée au comité des fêtes en septembre
- Repas des aînés organisé par la Commune en décembre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et ces dates.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/090 - Demande de subvention IME Les Jaumes**

Monsieur le Maire présente le courrier de l'IME Les Jaumes.

L'IME organise un séjour de 3 jours au lac de Saint Pardoux pour les jeunes en situation de handicap.

L'un des participant est originaire de la Commune de Château Garnier, c'est pourquoi l'IME sollicite une participation de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que le budget de la Commune ne peut pas se permettre de verser de subvention pour cette année.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/091 - Fonds de concours fonctionnement CCCP 2025**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le conseil communautaire a attribué à la Commune un fonds de concours de fonctionnement de 24 500€00 au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/ 092 – Acquisition du terrain Rigollet (BO 422-387-421-419) ;2500m² -3500€**

Monsieur le Maire propose que la Commune fasse l'acquisition du terrain de Monsieur Rigollet (parcelles BO 422-387-421-419 d'une surface de 2500 m²) pour le prix de 3500€00, frais de notaire en sus.

Après être allé constater sur place les limites du terrain concerné,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches en vue de la viabilisation et pour ce de conventionner avec le SIMER

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/ 093 - Location logement 14 rue de l'Ancienne Poste : Proposition loyer et locataire**

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 500€00 + 15€ de charges pour l'entretien de la pompe à chaleur mensuelles.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires actuels du logement 5 Place de l'Ancienne Poste seraient intéressés par ce logement (couple avec 3 enfants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces 2 propositions.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/ 094 - Location logement 5 Place de l'Ancien Hôtel des Voyageurs : Proposition loyer et choix locataire**

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 450€00 + 15€ de charges pour l'entretien de la pompe à chaleur mensuelles.

Monsieur le Maire informe qu'il a 2 familles monoparentales susceptibles d'être intéressées (avec 2 enfants chacune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces propositions et charge le Monsieur le Maire de faire le nécessaire concernant cette location.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **Le point sur les travaux en cours**

- Parking de l'Ancienne Poste : les travaux sont terminés
- Trottoir : travaux prévus en novembre 2025
- Gavalet végétalisation : étude de sol reçue
- MAC :
 - Désamiantage et déplombage en cours
 - Diagnostic charpente : attente des résultats
 - Travaux d'enfouissements : en cours
 - Volkswinn : en cours

- **Questions diverses :**

- Date du prochain CM : Vendredi 29 août 2025 à 20h30

La Secrétaire de séance,

Eliane BARREAU



Le Maire,

François AUDOUX



Conseil municipal du 17 juillet 2025

Feuille de registre

NOM Prénom	Signature
AUDOUX François	
BARREAU Eliane	
BRISEPIERRE Jérôme	
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	<i>Excusé</i>
HUVELIN Damien	
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	<i>Excusé</i>
STEPHENS Angela	<i>Excusée</i>